

Séance du 26 février 2021 à 18 heures 30 minutes
Salle des Fêtes

Présents :

M. AUDREN Jean-Michel, M. BAPTISTE Ludovic, Mme BOUTROUX Stéphanie, M. DELPIERRE Philippe, Mme GENESTE Corinne, M. MERCIER Jean-Louis, M. MONTUPET Marc, M. POTHIER Fabrice, M. RANDIER Sébastien, M. SIROT Jean-Yves, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :

Mme BERNARDIN Virginie donne pouvoir à M. RANDIER Sébastien, M. PARIS Xavier donne pouvoir à Mme TRIBOULET Véronique, Mme DUFOUR Angélique donne pouvoir à Mme GENESTE Corinne

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme BERNARDIN Virginie, Mme DUFOUR Angélique, M. PARIS Xavier

Président de séance : Mme TRIBOULET Véronique

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. BAPTISTE Ludovic est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 - Approbation du compte-rendu du 22 janvier 2021

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Changements d'horaires école

Sur le rapport et la proposition de Madame Stéphanie BOUTROUX, Adjointe au Maire, déléguée Education, Jeunesse, Solidarités, Culture et Associations ;

Vu le Code de l'Education Nationale et notamment l'article L521.3 portant sur l'organisation du temps et de l'espace scolaire ;

Considérant que le Maire peut, après avis de l'autorité responsable et son accord, modifier les heures d'entrées et de sorties des établissements d'enseignement en raison de circonstances locales ;

Considérant que suite à l'instauration de 3 services pour suivre les protocoles sanitaires mis en place suite à la pandémie de COVID 19, il convient de modifier les horaires de l'école ;

Considérant que cet aménagement horaire permettra aux enfants d'avoir un temps un peu plus long pour déjeuner ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Education, Jeunesse, Solidarités, Culture, Associations en date du 18 février 2021 ;

Considérant l'information faite aux membres du conseil d'école le 23 février 2021 et leur approbation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les horaires d'entrées et de sorties des élèves pour la rentrée de septembre 2021, comme suit :

	Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
Matin	8h30	11h30	8h30	11h30	8h30	11h30	8h30	11h30
Après-midi	13h30	16h30	13h30	16h30	13h30	16h30	13h30	16h30

Les blocs horaires d'enseignement seront les suivants :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30/11h30	8h30/11h30	8h30/11h30	8h30/11h30
Après -midi	13h30/16h30	13h30/16h30	13h30/16h30	13h30/16h30
Pause méridienne	11h30/13h30	11h30/13h30	11h30/13h30	11h30/13h30

- AUTORISE Madame le Maire à soumettre les modifications ci-dessous à l'approbation de la Direction Académique des services de l'Education Nationale.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Journée de solidarité

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Achat par la commune des parcelles cadastrées ZP62 et ZP114 - autorisation de signer tous les actes nécessaires

Vu l'article L2121-29 du CGCT ;

Considérant que le propriétaire des parcelles ZP62 (310 m² - rue de la scierie) et ZP114 (96 m² - quartier de la gare) s'est déclaré vendeur de celles-ci ;

Considérant que ces parcelles sont inscrites en zone UB sur le PLU donc zones réservées à la commune

Considérant que l'étude Centre-Ville Centre Bourg menée par Vichy Communauté relative à la redynamisation des bourgs commence et qu'elle se porte sur la centralité de la commune ;

Considérant que ces parcelles font parties de la centralité délimitée et votée par le Conseil Municipal de Magnet ;

Vu le courrier de Madame le Maire au propriétaire pour une offre d'achat du terrain, en date du 15 février 2021 ;

Vu la réponse positive à cette offre retournée par le propriétaire par courrier en date du 21 février 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées ZP 62 (310 m² - rue de la scierie) et ZP114 (96 m² - quartier de la gare) au prix de 4 000,00 € net vendeur ;
- Autorise Mme le Maire à établir et signer au nom de la commune tous les documents et actes nécessaires auprès d'un notaire ;
- Dit que les crédits nécessaires à l'acquisition de la parcelle sont inscrits au budget, aux chapitres et aux articles prévus à cet effet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Programme Centre-Ville / Centre-Bourg

6 - Sécurisation de l'Avenue de la Gare : autorisation demande de subventions

Sur le rapport et la proposition de Monsieur Marc MONTUPET, conseiller municipal, référent sécurité routière ;

Considérant la dangerosité actuelle constatée de l'Avenue de la Gare et des Rues du Bourg, de Malbroug et du Village Martin principalement ;

Considérant que ces rues, axe de la centralité de la commune, sont les plus utilisées par les administrés (voitures, piétons, cyclistes) ;

Considérant qu'elles ne sont plus adaptées en matière de sécurité pour la tranquillité des habitants ;

Considérant les réflexions menées par la commune avec l'UTT de St Pourçain ;

Considérant les améliorations envisagées à l'issue de cette rencontre, à savoir :

- 1/ Acquisition de deux radars pédagogiques
- 2/ Achat de signalisation pour délimiter les nouvelles zones 30 (10 panneaux)
- 3/ Achat d'un panneau lumineux (flash led) rappel de vitesse 50 en amont du carrefour village Martin-Malbroug (Rte de St Gérard)
- 4/ Achat de barrières pour protéger les piétons et interdire le stationnement sauvage aux abords des commerces, mairie et riverains et dans lequel sont également compris :
 - l'achat de quatre balises pour renforcer l'interdiction de tourner à droite au passage à niveau
 - l'achat de balises pour signaler les ouvrages d'art (traversées du Jacquelin)
- 5/ Marquage au sol pour réfection des bandes « stop » et création de passage protégés
- 6/ Ligne continue de 940 m sur l'Avenue de la Gare

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles au dispositif « Amendes de police » géré par le Conseil départemental de l'Allier ;

Considérant que les premiers devis portent la somme totale à 16 379,00 € TTC, soit 13 103,20 € H.T ;

Considérant que la demande de subvention portera sur 30% du projet HT, soit 3 930,96 € ; le reste à charge de la commune devrait être de 12 448,04 € TTC.

Mme le Maire demande au conseil municipal son accord

- Sur le projet présenté,
- Sur le plan de financement mis en place,
- Pour l'inscription des crédits au budget communal,
- Pour procéder à la demande de subvention au Conseil départemental de l'Allier
- Pour rechercher d'autres subventions éventuelles

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Questions Diverses

Référent commune :

Mobil home : BAPTISTE Ludovic

Stade : SIROT Jean Yves

Le référent Défibrillateur : RANDIER Sébastien

Fait à MAGNET
Le Maire,

